

Les syndicats reçus à l'Élysée le 18 janvier

## Revue de presse : "Ce devait être un sommet sur l'emploi, ce sera finalement beaucoup plus que cela" (Les Echos)

### "Le patronat espère réduire le coût du travail d'au moins 30 milliards d'euros"

« Ce devait être un sommet sur l'emploi, ce sera finalement beaucoup plus que cela. Outre la question du chômage, le chef de l'Etat souhaite profiter de sa rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 janvier, pour lancer la réforme du financement de la protection sociale — et la fameuse TVA antidélocalisation (...). Cette TVA, rappelle le journal patronal, « était jusqu'alors présentée comme un projet pour le prochain quinquennat et non comme un dossier de fin de mandature (...). (Elle) est vivement souhaitée par le patronat qui espère réduire le coût du travail d'au moins 30 milliards d'euros. Mais elle irrite beaucoup les syndicalistes (...). »

Les Echos (2 janvier 2012)

### Des pseudo-accords pour baisser les salaires

« Le premier thème mis sur la table sera donc le chômage partiel (...). La CGT a publiquement proposé de fusionner les dispositifs de chômage partiel et de créer un fonds abondé par les entreprises, l'Etat et l'Unedic pour le financer (...). La CFDT est sur une position similaire (...). Nicolas Sarkozy pourrait bien choisir d'aborder, le 18 janvier, une question plus fondamentale : la possibilité d'introduire en France des accords d'entreprises sur les salaires à l'allemande. »

Le Monde (22 décembre 2011)

Ces accords permettraient « d'échanger temporairement des baisses de salaires et-ou de temps de travail contre une préservation de l'emploi ». Les Echos (22 décembre 2011)

Sûreté aéroportuaire : retour sur la grève

## Pendant onze jours, un profond mouvement de grève parmi les agents de sûreté a traversé les aéroports



Photo AFP

Correspondant

Dès le 1<sup>er</sup> décembre (soit dix jours avant la grève), un tract CGT, FO, CFDT, CFTC, SUD et UNSA indique qu'un préavis de grève a été déposé pour le 16 décembre : « Voici nos principales revendications : augmentation de 204,91 euros pour tous les coefficients au même titre que nos collègues de Marseille ; (...) prise en charge et avance par l'employeur des indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ; arrêt de la précarité (...); conditions de travail (plannings cyclés : 7 heures par jour ; 2 jours de repos consécutifs et 2 week-ends par mois pour temps partiel et temps complet ; arrêt de l'amplitude inférieure à 5 heures par vacation ; suppression pure et simple du projet du débadage pour les pauses repas et pauses "T" ; arrêt des sanctions à la suite du contrôle caméra) ; 45 minutes de pause repas payée pour tous ; arrêt des pressions, de la répression, de l'automatisation des sanctions, des mises à pied conservatoires. Le droit de grève est un droit fondamental. »

### TENTATIVES DÉJOUÉES DE BRISER LA GRÈVE

Pendant onze jours, les travailleurs de la sûreté auront dû faire face à toutes les tentatives de briser la grève. Mais tous les jours, l'assemblée générale se réunit. Tous les jours, la grève est reconduite.

Les négociations avec les médiateurs finissent par s'ouvrir, et après plusieurs heures de négociation, un accord est signé. Dans un tract syndical, on peut lire : « Le montant de la PPI (1) est porté à un mois de salaire brut de base par an pour un salarié présent une année complète. Le montant de l'indemnité de panier (...) est majoré de 1,60 euro. Cette majoration s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les négociations sur les

conditions de travail seront ouvertes au 1<sup>er</sup> trimestre 2012. Les parties conviennent que, dans le cadre des procédures de transfert de personnel, le taux de reprise sera porté à 100 % des personnels transférables sur le périmètre de l'entreprise sortante. Une négociation sera ouverte sur ce thème, au titre de l'annexe VIII, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012. (...) Certes, ce qui a été obtenu ne correspond pas à la totalité des revendications, mais (...) il est clair que le rapport de force établi pas les agents de sûreté avec les organisations syndicales les ont contraints à reculer sur un certain nombre de points. »

### UN RÉSULTAT IMPORTANT : LA REPRISE À 100 % DES PERSONNELS EN CAS DE CHANGEMENT DE PRESTATAIRE

Précisons : la sous-traitance fait l'objet de contrats passés entre donneur d'ordre et prestataire. Tous les trois à cinq ans, les appels d'offres sont à nouveau lancés et les entreprises mises en concurrence. Et, afin de gagner les marchés, les entreprises privées recherchent en permanence à réduire leurs coûts sur le dos des travailleurs.

Si l'on prend l'exemple des aéroports parisiens, pendant des décennies, l'existence des statuts particuliers des agents d'Air France et d'Aéroports de Paris ont servi de référence pour les travailleurs des entreprises de sous-traitance. C'est dans ce cadre que, par exemple, les travailleurs du nettoyage ont gagné de nombreux droits. Et contrairement à la sûreté, la reprise à 100 % est inscrite dans leur convention collective en cas de transfert de marché.

S'agissant de la sûreté, les travailleurs ne relèvent pas d'une convention collective qui leur est propre, mais de deux annexes incluses dans la convention collective de la prévention sécurité. Celles-ci ne garantissent en aucune manière la reprise

## François Hollande promet "le changement"

Dans une adresse aux Français, publiée par Libération (3 janvier), François Hollande, candidat du PS à la présidentielle, dresse un bilan implacable de la politique de Nicolas Sarkozy. Et d'annoncer « des efforts considérables et surtout de la justice ». Il insiste : « Il faudra faire des efforts, à condition qu'ils soient partagés (...). La volonté, il en faudra pour rétablir les comptes publics. »

« Il me revient d'incarner l'alternance et de permettre le changement », ajoute Hollande. Mais quel changement est possible, si le cadre même de la « réduction des déficits » est déclaré incontournable ?

Selon Hollande, il faut « agir au niveau de l'Europe, à condition que celle-ci soit réorientée ». Dans le cadre du traité de Maastricht, de ses critères de réduction des dépenses publiques, de sa « concurrence libre et non faussée » ?

« La gauche et la droite, ce n'est pas la même chose », assure François Hollande. C'est évident. Et pourtant, en Grèce, en Espagne, des chefs de gouvernement « socialistes », sabordant leur propre parti, ont mené une politique contre leurs électeurs, précisément au nom du « redressement des comptes publics ». Y. L.

ÉDITORIAL

## "Bonne question" ? Bonne réponse !

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Dans sa lettre du 3 janvier, François Hollande pose ce qu'il appelle « la bonne question ». A savoir : « Plutôt que de reconduire un président qui aurait tellement changé, pourquoi ne pas changer de président, tout simplement ? »

Est-ce là la bonne question ? Le chômage atteint un niveau sans précédent. La France s'enfoncé dans la récession. 900 usines ont fermé en trois ans. L'industrie a perdu 100 000 emplois, et la fonction publique d'Etat 150 000. Services publics et Sécurité sociale sont menacés de disparaître. La misère s'étend. Et imperturbablement, la Banque centrale européenne (BCE) déverse des centaines de milliards dans les coffres-forts des banques... qui les placent pour spéculer. La véritable question n'est-elle pas : « Rompre avec cette politique, tout simplement ? »

Dans ses vœux, Sarkozy a réaffirmé sa volonté d'associer les syndicats aux mesures prises lors du « sommet social sur l'emploi » du 18 janvier. A ce sujet, l'éditorialiste du Monde (28 décembre) recommande « des pistes (qui) méritent d'être explorées : de l'élargissement du chômage partiel (à l'allemande) à la "flexisécurité" (à la scandinave), de la "sécurité sociale professionnelle" prônée par la CGT et la CFDT au "contrat de génération" préconisé par M. Hollande ou à l'allègement des charges sociales sur le travail souhaité par le patronat ». Diverses par leur origine, les « solutions » préconisées par Le Monde ont un point commun : toutes remettent en cause les garanties et conquêtes collectives (conventions collectives, statuts, Code du travail, Sécurité sociale...), toutes rendent travailleurs et jeunes plus vulnérables à l'exploitation capitaliste.

A l'opposé de toute union nationale autour de la déréglementation des droits ouvriers, se dresse la lutte de classe vivante. La grève de la sûreté aérienne a arraché des résultats certes partiels, mais qui renforcent garanties et droits collectifs.

Quelques semaines plus tôt, la grève de l'escalaire d'Air France à Roissy avait imposé la transformation de 180 CDD en CDI.

Entre les deux, la grève appelée dans l'unité par les organisations syndicales dans l'enseignement exigeait le retrait du décret modifiant le dispositif d'évaluation, c'est-à-dire le maintien du statut national des enseignants.

Au nom de quoi les organisations ouvrières devraient-elles participer à la remise en cause des garanties collectives ? De la crise, de la dette, des déficits publics ?

Les travailleurs ne sont pas dupes.

En tête des 50 entreprises qui possèdent la dette publique française figurent des banques et des sociétés d'assurance bien prospères. Citons dans l'ordre : AXA, Allianz, MMA Finance, CM-CIC, BNP-Paribas, CNP Assurances, Amundi, Covéa, Matmut.

« On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industriels », écrit Anatole France en 1914. Les travailleurs pourraient dire aujourd'hui : on nous demande de sacrifier nos emplois, nos garanties et notre Sécurité sur l'autel de la dette et des déficits publics, mais c'est pour que prospèrent les profits des banquiers et des capitalistes.

C'est de cela qu'il s'agit et de rien d'autre. Alors pourquoi faudrait-il accepter de mettre le doigt dans l'engrenage de l'union sacrée ?

Pour qui se revendique des intérêts ouvriers, la « bonne réponse », c'est l'interdiction des licenciements et des délocalisations, et la défense (et la reconquête) de la Sécurité sociale de 1945. Et, pour cela : refus de l'union sacrée, indépendance des organisations ouvrières, rupture avec la dictature de la dette et de la BCE !

## Les questions politiques soulignées : le retour au statut public

Cette grève aura débuté quelques jours après le dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport d'information sur la sûreté aérienne, présenté le 13 décembre dernier par les députés Daniel Goldberg (PS) et Didier Gonzales (UMP) dans lequel on peut lire que le choix du secteur privé « a été opéré dans la loi n° 96-151 du 26 février 1996 (article 28), qui a prévu une externalisation des contrôles ».

Les deux députés censés être en opposition constatent que « le domaine d'intervention de la réglementation spécifiquement nationale en matière de sûreté aérienne apparaît de plus en plus limité ». Et ils se félicitent « que l'Union européenne a été particulièrement active dans le domaine de la sûreté aérienne, à compter des événements du 11 septembre 2001 ».

En effet, c'est à partir de là que l'ensemble des prestations de sûreté ont été totalement privatisées pour générer un chiffre d'affaires de « 363 millions d'euros en 2009 », selon le même rapport.

D'ailleurs, les députés UMP et PS préconisent de concert la recherche d'une amélioration « des relations des sociétés avec les donneurs d'ordre ». Autrement dit, il faut surtout laisser les entreprises privées !

Au-delà des revendications immédiates, cette grève pose la question du combat contre la déréglementation et les privatisations, sur un plan politique du retour au service public, au statut, et donc la renationalisation d'ADP et d'Air France.

à 100 %, mais à 85 %. Ainsi, même si un travailleur « chanceux » est en CDI à plein temps, il se retrouve, tous les trois ou cinq ans, avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Les patrons de la sûreté étant tous réunis au sein de la même chambre patronale, il est évident que cette situation permet de mettre une pression folle et constante sur tous les travailleurs. En ce sens, le fait que le protocole d'accord de fin de grève indique que « dans le cadre des procédures de transfert de personnel, le taux de reprise sera porté à 100 % des personnels transférables sur le périmètre de l'entreprise sortante » est un élément majeur des résultats de la grève. ■

(1) Prime « plan particulier d'intervention ».



# La vérité sur les prix de la rigueur

En ce début d'année 2012, nous faisons le bilan des hausses de prix réalisées en 2011 et celles à venir.

Dossier réalisé par Yan Legoff

## 1 Les prix qui ont le plus augmenté en 2011

Le dernier bulletin de l'Insee (1) indique que les prix à la consommation, fin novembre, ont en moyenne augmenté de 2,5 % en un an. Certains produits ont augmenté encore davantage.

**ALIMENTATION : + 3,3 %**  
(depuis novembre 2010)

Parmi eux :

- Lait, fromage et œufs : + 3,9 %
- Huiles et graisses : + 7,9 %
- Boissons non alcoolisées : + 13,2 %

**CARBURANTS :**

- Essence sans plomb 95 : + 11,4 % (2)
- Gazole : + 15,7 % (2)

**ENERGIE :**

- Electricité : + 6,1 %
- Gaz : + 6,1 %
- Fioul domestique : + 22,1 % (2)

(1) Informations rapides, Insee, 13 décembre 2011.

(2) Hausses établies par le ministère de l'Economie, entre octobre 2010 et octobre 2011.

### ÉCLAIRAGE

#### Les fins de mois de plus en plus difficiles de la famille Bertin

La famille Bertin vit dans un modeste pavillon, dans une petite agglomération à la périphérie d'une grande métropole. Elle est composée de deux parents et de leurs deux jeunes enfants.

● Les salaires des deux parents ont été augmentés de 2 % en janvier dernier, soit d'à peine soixante-dix euros. A eux deux, leurs revenus sont de 3 570 euros nets mensuels. Ils pensent qu'ils ne sont pas les plus mal lotis, car ils ont tous les deux un travail. Mais ils s'en sortent tout juste, et l'augmentation des prix, de l'alimentation et de l'énergie notamment, a rendu les fins de mois de plus en plus difficiles.

● Ils dépensent environ 700 euros par mois en alimentation. Fin 2011, d'après l'Insee, il leur faut 23,1 euros de plus par mois pour se nourrir. Les

vêtements, les chaussures ont augmenté de 2,9 % cette année, ce qui a renchéri ce poste dans leur budget de 7 euros par mois.

● Pire est l'augmentation du prix du gazole : entre le début et la fin de l'année, ce qu'ils dépensent à la pompe est passé de 85 à plus de 98 euros par mois, soit 13 euros de plus. Mais le coup de massue, c'est l'augmentation du fioul domestique. Le prix des 2 000 litres de fioul nécessaires au chauffage et à l'eau chaude du pavillon pendant un an est passé de 1 476 à 1 802 euros, soit 326 euros de plus. Bref, ces seuls postes ont totalement engloutis la revalorisation de leur salaire. Et il faut faire face à l'augmentation de l'électricité, de la mutuelle, de l'assurance de la voiture et de la maison ! Sans parler des impôts...

## 2 Ce qui va augmenter à coup sûr en 2012

### ● Les mutuelles : + 3,2 % (au moins)

C'était l'une des mesures du premier plan de rigueur annoncées par le gouvernement en août dernier. La taxe sur les mutuelles va doubler en 2012, ce qui augmentera les cotisations de 3,4 %, sans compter ce que les directions des mutuelles décideront en plus. La présidence de la Mutualité française a déjà déclaré que cette hausse pourrait atteindre 4,5 % au total. La famille Bertin payait déjà 200 euros par mois, et, malgré cela, leur mutuelle rembourse à peine le prix d'une monture de lunettes, sans parler des verres... Leur cotisation mensuelle passera donc à 209,40 euros au minimum. Soit 113 euros de plus par an.

### ● Le gaz : + 4,4 % au 1<sup>er</sup> janvier

Depuis début 2010, le tarif réglementé du gaz aura augmenté de plus de 26 %, et de plus de 76 % depuis juillet 2005 ! Ce sont des centaines d'euros en plus que les voisins des Bertin, qui ont un pavillon plus récent équipé d'une chaudière au gaz, ont dû ainsi payer et 50 euros, au moins, en supplément l'année prochaine.

### ● L'impôt sur le revenu 2012 : la hausse cachée

Autre mesure de rigueur adoptée cette année par le gouvernement : le gel du barème de l'impôt sur le revenu (IR).

Prenons la famille Bertin. En 2011, elle a payé, au titre de ses revenus de 2010, 1 275 euros d'impôt. L'année prochaine, ses revenus ayant été réévalués en 2011 de 2 %, elle aurait dû payer 1 296 euros. Mais le barème n'ayant pas été réévalué, elle devra acquitter 1 380 euros, soit 84 euros de plus que prévu. Et des milliers de familles, qui n'étaient pas imposables, vont le devenir, perdant par la même occasion certaines aides sociales !

### ÉCLAIRAGE

#### Le coût de la rigueur

Augmentation d'impôts et de taxes, revalorisation réduite des allocations familiales : pour la famille Bertin, cela se chiffrera, en 2012 à 265 euros, sans compter l'augmentation du taux de TVA réduite. Il faudra y ajouter l'augmentation générale des prix en 2012. 265 euros ? Où les trouveront-ils ? Pour les Bertin, cela représente presque deux mois de chauffage, ou onze jours de dépenses alimentaires.

### ● La CSG : une autre hausse cachée

Rigueur encore : la Contribution sociale généralisée et la contribution au remboursement de la dette sociale, prélevées sur les salaires, vont augmenter. Et tout cela pour financer les exonérations dont bénéficient les patrons ! Elles seront calculées non plus sur 97 % du salaire, mais sur 98,25 %. M. et Mme Bertin vont ainsi perdre ensemble 4,5 euros environ sur leurs salaires nets mensuels (qui vont donc baisser en janvier, s'ils ne sont pas revalorisés), soit 54 euros par an.

### ● SNCF : + 3,2 %

Le 3 janvier, la SNCF a augmenté de 3,2 % le prix des billets de trains TGV et interrégionaux. Pour moitié, cette hausse résulte du passage de 5,5 % à 7 % du taux de TVA dit « réduit » appliqué notamment sur les transports, décidé dans le cadre du deuxième plan de rigueur annoncé en novembre dernier. Concernant les TER et les transports urbains, ce sont les collectivités territoriales qui décideront. En Ile-de-France, la région a décidé de répercuter sur l'usager cette augmentation de TVA : + 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier, à laquelle viendra s'ajouter l'augmentation annuelle « habituelle » prévue en juillet.

## 3 Salaires et prestations sociales au régime sec

### ● Revalorisation des allocations familiales reportée et amputée

Les mesures de rigueur n'ont pas épargné les allocations familiales. Non seulement elles ne seront pas revalorisées comme d'habitude le 1<sup>er</sup> janvier mais le 1<sup>er</sup> avril, mais le taux de revalorisation sera limité à 1 %, alors que l'inflation prévue pour 2012 par le gouvernement est de 1,7 % (un taux qui a déjà toutes les chances, vu les hausses de prix et de taxes déjà décidées, d'être largement dépassé). En clair, en 2011, les Bertin percevaient 125,78 euros d'allocations qui auraient dû être revalorisées à 127,92 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elles ne seront que de 127,04 euros, soit, pour la famille Bertin, une perte, de 14,34 euros sur l'année.

### ● Gel des salaires : Air France ouvre le feu

Le quotidien financier *La Tribune* a rapporté, le 15 décembre, que la direction d'Air France-KLM allait annoncer, dans les prochaines semaines, un plan « d'économies » drastique : 2 000 suppressions d'emplois, s'ajoutant au 4 000 réalisées les quinze derniers mois, soit, au total, une réduction de 10 % des effectifs de la compagnie !

Pour les salariés restant en place serait aussi prévu un gel des salaires, des promotions et des avancements. La direction d'Air France a « démenti » ces informations, en affirmant que l'emploi ne serait touché « qu'en extrême ressort ». Pas de quoi rassurer les salariés !

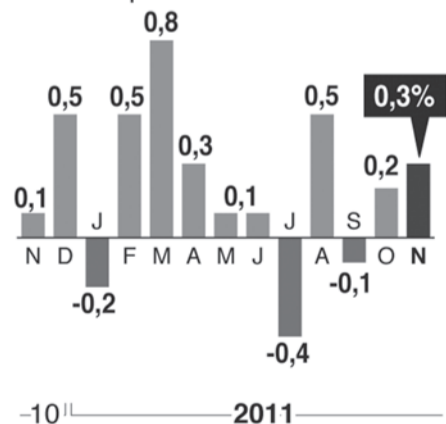
### ● Et d'autres milliers de suppressions d'emplois à PSA, au Crédit agricole...

L'AFP a reçu confirmation, le 15 décembre, du plan de 6 000 suppressions d'emplois en Europe l'an prochain chez PSA, dont 4 300 en France. Sur les sites de production, 1 019 postes vont être supprimés, dont 223 à Sochaux, 147 à Rennes, 140 à Aulnay-sous-Bois, 110 à Mulhouse, 80 à Poissy. Dans le centre de recherche et développement, 495 autres suppressions sont annoncées, 400 dans d'autres directions. A cela, précise l'AFP, il faut ajouter 2 400 suppressions chez des prestataires extérieurs, et 800 intérimaires remerciés d'ici à la fin de l'année.

Le 14 décembre, le Crédit agricole, après la Société générale quelques semaines plus tôt, a annoncé officiellement qu'il allait supprimer 2 350 postes, dont 850 en France... Ces grands groupes ont annoncé des milliards d'euros de profits l'an dernier. ■

### Inflation

Évolution par rapport au mois précédent

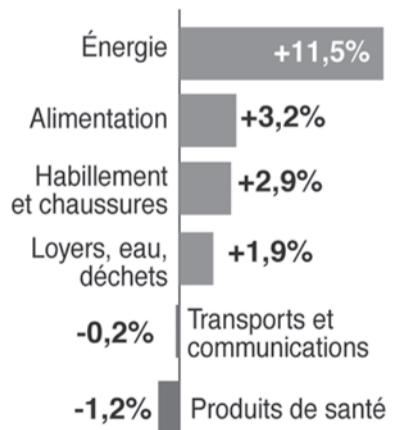


Source : Insee

AFP

### Indice des prix

Variation sur un an : +2,5%



Source : Insee

AFP

### ÉCLAIRAGE

#### Nés en 1952, ils perdent neuf mois de retraite

Sans la « réforme » de 2010, les salariés nés en 1952 auraient pu prétendre prendre leur retraite à taux plein l'an prochain, à condition qu'ils aient cumulé 164 trimestres (41 annuités) de cotisations. Mais la « réforme » de 2010 a fait passer cet âge, pour cette génération de 1952, à 60 ans et 8 mois. La mesure de rigueur votée en décembre y a ajouté un mois supplémentaire. En un an, les mesures de rigueur ont donc volé à cette génération 9 mois de retraite. Les générations des années suivantes vont perdre jusqu'à deux ans pour celle nées en 1955, et la durée de cotisation exigée augmentera, elle, de deux trimestres (pour atteindre 41,5 annuités).



## Transports

## Grève à la compagnie de transport du pays de Montbéliard

Hugues Métille, délégué syndical, adhérent du POI

Le syndicat UNSA de la CTPM (réseau des transports urbains de Montbéliard, groupe Keolis), avait déposé un préavis de grève le samedi 24 décembre 2011, pour alerter l'opinion publique locale sur la politique menée de concert entre les élus locaux de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la direction de l'entreprise concernant le matériel roulant (bus urbains).

## Un tiers des véhicules

En effet, un tiers du parc de véhicules (25 bus sur 60), à énergie gaz et achetés au début des années 2000, est très vétuste et pose de nombreux problèmes techniques et donc d'exploitation qui s'aggravent forcément au fil du temps. Alertés depuis 2009, lors de l'appel d'offre lié à la renégociation du contrat (durée de sept ans) dans le cadre de la délégation de service public, les élus PS de PMA n'ont pas jugé utile de poursuivre les investissements en matériel roulant (bus standard) depuis quatre ans. En fait, le contrat de fourniture de gaz entre PMA et GDF arrivant à terme fin 2013, les élus ont voulu temporiser et l'entreprise a caché l'état réel du parc pour être certaine d'emporter le nouveau marché. De plus, le nouveau contrat qui comporte beaucoup plus de kilomètres que le précédent, avec des services de soirée et des dimanches renforcés, se fait avec une contribution forfaitaire annuelle identique de

la part de PMA. Comment des élus politiques et un groupe de transport peuvent-ils à ce point tromper la population et les clients, la qualité de service dans les transports urbains étant sérieusement mise à mal depuis quelques années dans le Pays de Montbéliard ?

## Les revendications

Les revendications concernant ce mouvement portaient donc sur l'achat de trois ou quatre bus standard dès 2012, point sur lequel les élus devraient répondre favorablement. Nous avons obtenu, dès notification de l'alarme sociale, le jeudi 8 décembre 2011, l'embauche de six agents de prévention-médiation, qui seront présents sur le réseau dès janvier 2012. La grève du 24 décembre 2011, suivie par 50 % du personnel, malgré la loi de 2007 sur le service minimum dans les transports — qui contraint les salariés désirant suivre un mouvement de grève à se déclarer quarante-huit heures avant ladite grève — et toutes les pressions qui s'ensuivent de la part de la hiérarchie, est, pour le syndicat majoritaire, un succès. La situation est ubuesque, un syndicat étant obligé de batailler avec la direction et surtout les élus politiques, pour obtenir du matériel décent afin de rendre à la population un service public de qualité. Au final, notre action a montré qu'un syndicat d'entreprise peut obtenir des avancées significatives au niveau local et apporter des conditions meilleures au personnel et à sa clientèle.

## Logement

## Le logement cher, côté cour et côté jardin !

De notre correspondante Renée Laurent

Le 9 janvier 2012 se tiendra au théâtre du Rond-Point, à Paris, une réunion intitulée : « Urgence contre le logement cher ».

Les intervenants sont encartés chez Les Verts, au NPA, au Front de gauche, à LO, au PS ; syndiqués FSU, CGT ; associatifs : CNL, CSF ; des comédiens, des écrivains, des dessinateurs et ... M<sup>re</sup> Gaillot !

Le texte d'invitation précise : « Jamais le logement n'a été aussi cher dans notre pays, dans un contexte de précarité grandissante. Les loyers et les traites ont explosé, ils pèsent lourdement sur le budget des ménages. »

Le but de la réunion est d'alerter sur la gravité de la situation (...), d'examiner comment abaisser le prix des logements et des loyers ».

On ne peut que partager cette analyse. Même Benoît Apparu, ministre du Logement, pourrait soutenir une telle appréciation !

Mais voilà, il y a un hic ! Que se passe-t-il dans les conseils d'administration, à l'abri des regards

publics et des grands discours ? A Chambéry, lors du dernier conseil d'administration de l'OPAC de Savoie (16 000 logements), présidé par Thierry Repentin, sénateur PS, président national de l'Union sociale pour l'habitat (USH), une augmentation des loyers de 1,9 % au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été votée. Seuls un administrateur et les quatre représentants des associations de locataires (CNL, AFOC, CGL) ont voté contre. M. Repentin, avec la majorité du conseil d'administration, a voté pour.

Il avait pourtant là une bonne occasion, en tant que président du conseil d'administration, d'exprimer son opposition au logement cher et d'entraîner le conseil d'administration derrière lui pour geler le coût des loyers, répondant ainsi à une revendication des associations de locataires.

Dans l'équipe de François Hollande, Thierry Repentin s'est vu confier un « portefeuille » élargi aux questions de l'urbanisme, à la fiscalité liée à l'immobilier et aux problèmes des banlieues....

## Education nationale

Projets de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants du primaire et du secondaire

## Recul du gouvernement. Le SNES, la FNEC FP-FO et l'UNSA maintiennent l'exigence de retrait des textes

Laurence Fayard

Retrait des projets de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants du primaire et du secondaire ! C'est sur cette exigence que les fédérations syndicales enseignantes (1) et l'ensemble des syndicats du primaire et du secondaire — hormis le SGEN-CFDT — ont appelé à faire grève et à manifester le 15 décembre dernier.

Rappelons que le lendemain, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche était amené à suspendre la procédure des évaluations individuelles des enseignants-chercheurs face au rejet de cette mesure par les personnels et leurs organisations.

Le 29 décembre 2011, le gouvernement adoptait un décret (2) « relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ». Ce décret, en généralisant l'entretien professionnel et la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation des fonctionnaires de l'Etat, se situe dans le cadre de l'offensive contre le statut de la fonction publique d'Etat.

Mais, dans le même temps, il les reporte au 1<sup>er</sup> janvier 2013, alors que leur entrée en vigueur était initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Ce décret stipule en effet que « l'entretien professionnel sera donc généralisé lors des campagnes d'évaluation de 2013, pour les activités postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par conséquent, il reporte au 1<sup>er</sup> janvier



2013 la date d'abrogation des décrets n° 2002-682 du 29 avril 2002 et n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 qui peuvent continuer à s'appliquer jusqu'aux campagnes d'évaluation menées au titre des activités de l'année 2011, évaluées en 2012. »

Ce report indique la difficulté dans laquelle se trouve le gouvernement pour faire adopter ces mesures.

C'est un argument supplémentaire pour la poursuite par les organisations syndicales enseignantes du combat dans l'unité jusqu'au retrait des projets de décret et d'arrêté sur l'évaluation des enseignants du ministre Chatel.

(1) FAEN, FERC-CGT, FNEC FP-FO, FSU, UNSA Education.

(2) Décret n° 2011-2041 du 29 décembre 2011.

## COMMUNIQUÉS DES ORGANISATIONS SYNDICALES (EXTRAITS)

## Communiqué de la FNEC FP-FO

Le ministre de l'Education nationale prétend ouvrir « des négociations » sur la base de ses projets de décret et arrêté imposant l'évaluation, c'est-à-dire l'arbitraire et le blocage des rémunérations en lieu et place de l'inspection et du déroulement de carrière statutaire des fonctionnaires.

Le ministre doit entendre ce qui s'est exprimé par la grève et les manifestations le 15 décembre dernier à l'appel de toutes les organisations syndicales, à l'exception de la CFDT, et retirer ses projets de décret et d'arrêté. Un décret du 29 décembre repousse au 1<sup>er</sup> janvier 2013 les nouvelles modalités d'évaluation et d'entretien professionnel dans la fonction publique. Le ministre Chatel doit donc retirer ses projets concernant les enseignants.

La FNEC FP-FO exprimera ces exigences au comité technique ministériel du 4 janvier.

Sur le même mandat, la FNEC FP-FO participera le 4 janvier à 16 heures à la réunion des fédérations syndicales de l'Education nationale. Sur ces revendications claires et concrètes, elle mettra tout en œuvre pour la mobilisation des personnels et la réalisation de l'action commune au plan national par la grève pour faire reculer le gouvernement :

— annulation de toutes les fermetures ;  
— retrait des projets de décret et d'arrêté sur l'évaluation.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à multiplier les motions et prises de position dans les établissements, écoles et services pour confirmer les revendications.

## Communiqué commun SNES-FSU, SNEP-FSU et SNUEP-FSU

Les 70 000 signatures électroniques (sans compter les signatures

« papier ») de la pétition ainsi que le succès de la grève du 15 décembre qui portait sur ce sujet montrent à quel point le projet de modification de l'évaluation des enseignants exaspère les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation (...).

Face à l'intransigeance du ministre, face à la conception de nos métiers que ce projet sous-tend, face à l'attaque contre le statut d'enseignant — fonctionnaire concepteur — qu'il engage, face aux difficultés sans cesse plus importantes rencontrées par les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation pour exercer leur métier, face aux nouvelles dégradations des conditions de travail des personnels et d'études des élèves que les suppressions de postes pour 2012 vont entraîner, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU ont appelé à une rencontre l'ensemble des syndicats du second degré et leur proposent d'appeler le 31 janvier, avec eux, à une journée de grève avec une manifestation nationale à Paris.

## Communiqué de l'UNSA Education

Le ministère de l'Education nationale doit retirer ses projets concernant l'évaluation des enseignants et la restructuration de leurs carrières, et prendre le temps d'ouvrir de nouvelles discussions comme la fonction publique lui en donne désormais l'occasion.

En effet, le décret « fonction publique » n° 2011-2041 du 29 décembre 2011 repousse désormais au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la généralisation de l'entretien professionnel et de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires. Il n'y a donc pas d'urgence, pour le ministre de l'Education nationale à persister dans une réforme non seulement précipitée mais dont les dispositions seraient éminemment dommageables en termes de progression réelle de carrière pour tous les enseignants et personnels d'Education.

## EN BREF

## Médicaments : la transparence continue à faire des vagues

La semaine dernière, les experts consultés par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) pour rédiger une recommandation sur les infections respiratoires ont décidé de démissionner « en masse ». Ils protestaient contre le refus du directeur général de l'Afssaps de publier cette recommandation en raison de liens d'intérêt de certains experts avec

des industriels concernés. Une situation « ubuesque » selon les experts dont les relations avec ces entreprises étaient déclarées et connues depuis le début de leurs travaux, mais une décision justifiée selon la direction de l'Afssaps.

Cette dernière estime en effet qu'« aucun doute ne doit être permis et aucun contentieux ne doit pouvoir survenir remettant en question des recommandations de

sécurité sanitaire portées par l'Agence ». Autre signe des temps, un colloque parlementaire sur le nouveau cadre législatif du médicament qui devait avoir lieu le 13 décembre a été annulé : il était financé par des laboratoires pharmaceutiques, et le ministre de la Santé, tout comme les responsables d'agences sanitaires qui devaient intervenir, se sont désistés.



## Dossier & arguments

# Création d'un Conseil commun de la fonction publique : "Une revendication vieille de trente ans" satisfaite par Sarkozy... ou plutôt un pas majeur vers la privatisation ?

Dossier réalisé par  
Jacques Diriclet,  
Michèle Simonnin,  
Philippe Franklin  
et Daniel Shapira

Fin janvier 2012, un Conseil commun de la fonction publique va voir le jour. Actuellement, il existe un Conseil supérieur pour chacune des trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière, voir repères). La création de ce Conseil commun a été prévue par la loi du 5 juillet 2010, issue elle-même des accords de Bercy de 2008.

Cette création, présentée par le gouvernement comme visant à une « harmonisation des trois versants de la fonction publique », a suscité de nombreuses déclarations qui méritent qu'on s'y attarde.

Les représentants de l'UGFF-CGT, qui fédère les organisations CGT de la fonction publique de l'Etat, affirment : « La CGT revendique depuis 30 ans la création de ce Conseil, chaînon manquant dans la mise en œuvre du statut général de 1983. Ce Conseil doit être un des outils unificateurs des trois versants de la fonction publique. La CGT se félicite donc sans ambiguïté de la mise en place du Conseil commun. » « Une revendication vieille de trente ans » ? Il y a près de trente ans, dans la foulée des premières lois de décentralisation de Defferre élaborées par le premier gouvernement Mitterrand, étaient promulguées les lois Le Pors créant les trois fonctions publiques avec les statuts correspondants. Avant ces lois, seuls les agents de la fonction publique d'Etat étaient fonctionnaires, et ce, depuis 1946. Pour les agents territoriaux et hospitaliers, le fait de se voir dotés d'un statut de fonctionnaire, et donc de nouvelles garanties, a pu apparaître à l'époque comme un acquis. Mais, pour autant, en quoi cela justifierait-il aujourd'hui d'être pour un Conseil commun de la fonction publique et pour un statut unifié ? Car



Des fonctionnaires de l'Equipement transférés à la territoriale.

dans quel but se constitue ce Conseil commun ? Patrick Hallinger, l'un des principaux représentants de l'UGFF-CGT, avait déclaré, le 27 septembre dernier, devant une commission parlementaire : « Nous sommes favorables à un statut unifié de manière à organiser la mobilité de la manière la plus optimale possible. »

### LE PIÈGE DU STATUT UNIFIÉ

Mais quel sens pourrait avoir aujourd'hui un statut unifié avec un développement de la mobilité ? Une mobilité vers la fonction publique d'Etat ? Mais personne ne peut raisonnablement penser que ce qui serait à l'ordre du jour ce serait la mobilité des agents territoriaux et hospitaliers vers la fonction publique d'Etat avec le gain de ce statut. Un statut unifié ? Mais si, en 1983, cela ne s'est pas fait, c'est pour des raisons profondes. En vertu de l'histoire de la République, il y a autonomie des communes. Il est donc impossible par exemple d'imposer le système de mutation existant pour

les fonctionnaires d'Etat car il n'est pas possible d'imposer à un maire quel qu'il soit d'embaucher par mutation un agent dont il ne veut pas. Et, concernant la fonction publique hospitalière, les agents sont financés non par l'Etat mais par la Sécurité sociale. Ils ne peuvent donc pas être fonctionnaires d'Etat. Voilà pourquoi il ne peut y avoir un statut unifié avec les garanties des fonctionnaires d'Etat.

Les lois Defferre avaient amorcé les premiers transferts des personnels de l'Etat, notamment des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), vers les collectivités territoriales (en l'occurrence les conseils généraux). Ensuite, la loi Raffarin de 2004 a élargi considérablement le processus en transférant des dizaines et des dizaines de milliers de personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) de l'Education nationale vers les conseils généraux et les conseils régionaux, et des milliers d'agents de l'Equipement (personnels de travaux des routes) vers les conseils généraux.

Photo AFP  
raux. Donc, la mobilité s'opère dans un seul sens. Dès lors, aujourd'hui, le « statut unifié » ne pourrait signifier concrètement que la perte de toute une série de garanties statutaires spécifiques à la fonction publique d'Etat (voir éclairage).

### LA MOBILITÉ GÉNÉRALISÉE

Dans ces conditions, quel est le véritable enjeu de la généralisation de la mobilité et donc de la création du Conseil commun ? Deux exemples éclairent l'ensemble :

— **Les TOS.** De plus en plus de collectivités locales sous-traitent au privé la gestion des cantines, du nettoyage, etc. Les TOS étant remplacés (au fur et à mesure de leur départ à la retraite) par des prestataires privés. Le transfert décidé en 2004 de dizaines de milliers de TOS a servi de fait à préparer la privatisation de secteurs entiers de la fonction publique.

— **Les informaticiens.** Un projet gouvernemental vise à créer un corps interministériel de tous les informaticiens de la fonction publique (Finances, Education nationale, etc.). Outre la mobilité généralisée que permettrait la constitution d'un tel corps, ce serait en fait un sas vers sa sous-traitance par le privé. Déjà l'organisation du vote électronique lors des élections professionnelles dans l'Education nationale n'a pas été confiée aux fonctionnaires informaticiens mais à une entreprise privée.

Comme on le voit, la création de ce Conseil commun de la fonction publique, via l'organisation de la mobilité à très grande échelle, est un élément de destruction du statut et de suppressions en masse de postes. Tout le monde y perdrait (quelle que soit sa fonction publique) car elle est lourde des plus grands dangers, de la marche à la privatisation de secteurs entiers de l'Etat comme des collectivités locales.

C'est pourquoi toute position syndicale indépendante de défense du statut ne peut que se diriger contre la création de ce Conseil commun. ■

### ECLAIRAGE



### Le statut unifié du ministre Sauvadet

Le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet, a présenté la portée de la création du Conseil commun de la fonction publique en déclarant devant le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le 30 novembre dernier : « La ligne de conduite du gouvernement est et restera donc la suivante : toute évolution de l'organisation statutaire dans la fonction publique de l'Etat doit être applicable, transposable dans les deux autres fonctions publiques. C'est une question d'équité entre les agents, les nouvelles opportunités, les nouvelles possibilités que nous voulons ouvrir aux fonctionnaires de l'Etat, nous devons les ouvrir à l'ensemble des fonctionnaires. » La « transposition » n'ouvre-t-elle pas la voie à une harmonisation... par le bas dans le contexte de l'austérité des suppressions massives de postes et de missions ?

La fonction publique de l'Etat reste encore largement organisée autour de corps nationaux (même si ce sont de plus en plus des corps interministériels et non plus ministériels) : par exemple, la mise en place d'une filière administrative commune à toutes les fonctions publiques (un même métier) permettrait la mobilité en fonction des dégraissages des services. D'où les maîtres mots des projets et des contre-réformes statutaires en cours : fonction publique de métiers, harmonisation, mobilité... Le Conseil commun de la fonction publique devrait permettre pour le gouvernement de dégager un consensus en ce sens.

### Repères

**I - Les lois de 1983-1984 :** destinées à faciliter le transfert de fonctionnaires de l'Etat vers les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation, elles ont étendu la qualité de fonctionnaire, jusque-là réservée aux fonctionnaires de l'Etat, aux agents communaux et hospitaliers.

Outre les « droits et obligations communs » qui constituent le titre I (loi du 13 juillet 1983) du statut des fonctionnaires, trois lois distinctes de 1984 et 1986 ont été consacrées au statut des fonctionnaires de l'Etat (titre II), au statut des fonctionnaires territoriaux (titre III) et au statut des fonctionnaires hospitaliers (titre IV). Le titre II a maintenu pour les fonctionnaires de l'Etat le recrutement sur concours dans le cadre de corps nationaux ainsi que la garantie par l'Etat du paiement de leurs pensions.

Le gouvernement Juppé, qui a tenté de supprimer cette garantie en 1995, a dû reculer, permettant par là-même aux territoriaux et hospitaliers qui relèvent de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) de bénéficier des mêmes droits à pension que les fonctionnaires de l'Etat.

### II - La loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

reliée à la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), elle avait pour objectif de « lever les obstacles juridiques à la mobilité des fonctionnaires en supprimant les entraves statutaires qui empêchent d'exercer des missions de niveau comparable » et de faciliter la réorientation professionnelle des fonctionnaires dont le service est réorganisé.

Elle a notamment instauré la possibilité de recours à des agences d'intérim dans chacun des trois versants de la fonction publique et permet le licenciement pur et simple d'un fonctionnaire dont le poste est supprimé à la suite d'une restructuration s'il refuse « successivement trois emplois publics correspondant à son grade ».

**III - Les accords de Bercy du 2 juin 2008 :** signés par les fédérations de fonctionnaires (sauf FO et la CFTC), ils ont été transposés dans la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

C'est la version fonction publique de la loi d'août 2008 sur la représentativité et la rénovation du dialogue social.

Elle met fin au paritarisme dans les comités techniques et instaure la négociation d'accords locaux à l'encontre du caractère national du statut, y compris dans la fonction publique de l'Etat. Elle crée un Conseil commun de la fonction publique qui se substitue, pour les questions communes, aux conseils supérieurs des fonctions publiques de l'Etat, territoriale et hospitalière alors qu'ils étaient jusqu'à présent toujours consultés (exemple récent du projet de loi Tron).

## Création d'un corps interministériel des informaticiens

### La position du syndicat CGT des Finances publiques

Des réflexions sont en cours en vue de mettre en place un éventuel corps interministériel pour tous les informaticiens, y compris ceux de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) qui représentent plus du tiers des effectifs.

Thierry Breton, ancien ministre des Finances, vient d'ailleurs de proposer au gouvernement de fusionner l'informatique de la DGFIP et celle de l'Education nationale, avec l'appui de sa société ATOS (...).

En février 2011, le gouvernement a instauré la DISIC (Direction interministérielle des services de l'information et de la communication), directement rattachée au Premier ministre. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une direction interministérielle dont la vocation est de « mutualiser » les services informatiques des administrations de l'Etat. Son dirigeant, M. Filippini, vient d'accorder une interview sur le « net » lors de laquelle il déclare : « 60 à 70 % des applications de l'Etat pourraient être mutualisées. » Cela a le mérite d'être clair : au nom de la « mutualisation » d'immenses restructurations sont en cours, avec

un seul objectif : la suppression de centaines de milliers d'emplois de fonctionnaires et certainement de juteux contrats à la clef pour les sociétés privées.

Cela concerne en premier lieu tout ce qui est appelé « missions transverses », c'est-à-dire les services des pensions, la paie... Ces services font l'objet de restructurations interministérielles. Parmi les « missions transverses », on compte aussi les services informatiques. Si une telle logique devait l'emporter, alors, pourquoi pas des services d'assiette et de contrôle « interministériels » placés sous la coupe des préfets ! C'est inacceptable ! (...).

Nul n'est besoin de rappeler que la création d'un tel statut informatique fragiliserait les agents concernés, en les définissant avant tout comme des informaticiens et non comme des agents de la DGFIP. Cela romprait avec la conception statutaire où le grade prime toujours sur l'emploi ou la qualification et remettrait en cause les garanties correspondantes. (...)

Ensemble exigeons (...) le maintien des statuts particuliers, (...) le rejet du projet de statut interministériel. » (Extraits d'un tract) ■



## Chronique

## INTERNATIONALE

## Le 10 janvier, à Athènes...

Dominique Ferré

« L'accord de sauvetage (avec le FMI et l'Union européenne) doit être signé, sans quoi nous nous retrouverons hors des marchés, hors de l'euro », a déclaré le 3 janvier le porte-parole du gouvernement d'union nationale (qui rassemble du Parti socialiste à l'extrême droite) en Grèce.

Il a ajouté que « des mesures additionnelles (d'austérité) pourraient être nécessaires ». Telle est la logique impitoyable des plans d'austérité dictés, dans tous les pays d'Europe, par la troïka FMI, Commission européenne et Banque centrale européenne : à chaque plan en succède un autre, pire encore, contre les masses laborieuses, au nom du « sauvetage de l'euro », du « remboursement de la dette » et de la « stabilité des marchés ». Dans quelques jours, le 10 janvier à Athènes, doit s'ouvrir le procès de quinze syndicalistes grecs, dont le président du syndicat de la compagnie d'électricité, GENOP-DEH, Nikos Photopoulos. L'Entente internationale des travailleurs et des peuples a largement relayé l'appel à la solidarité pour la levée des poursuites judiciaires à leur encontre.

On leur reproche d'avoir empêché les coupures de courant à l'encontre des milliers de familles ouvrières écrasées par les taxes exigées par la troïka et mises en œuvre par Papandréou puis par Papademos. Des centaines de prises de position d'organisations ouvrières, du Brésil à l'Afghanistan, de la Grande-Bretagne à l'Espagne, et, bien entendu, de France, sont arrivées au GENOP-DEH, qui en a largement rendu compte sur son site Internet et dont un responsable nous a transmis le message suivant : « Nous vous remercions pour votre soutien et votre aide. Souhaitons qu'en 2012, les travailleurs du monde confortent les valeurs d'unité et de solidarité. » A Paris, une délégation de syndicalistes du secteur de l'électricité se rendra, la veille du procès, à l'ambassade de Grèce pour relayer auprès des autorités grecques l'exigence de l'arrêt des poursuites judiciaires.

Italie



L'offensive du dirigeant de Fiat-Chrysler, Sergio Marchionne, contre la convention collective nationale des métallos, est aujourd'hui le banc d'essai pour une destruction plus générale de tout le statut des travailleurs et notamment son article 18 qui interdit les licenciements « sans juste cause » !

Manifestation des employés de Fiat au siège de Turin en janvier 2011. Photo AFP

## Fiat-Chrysler : un banc d'essai pour la liquidation complète du statut des travailleurs

Lorenzo Varaldo

La Repubblica (22 novembre 2011) indique : « Dans une lettre envoyée à toutes les organisations syndicales, la Fiat a communiqué qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier tous les contrats de travail en vigueur dans le groupe et tous les autres contrats et accords collectifs d'entreprise et territoriaux en vigueur, y compris ceux qui viennent à échéance, ne seront plus valables. » Et La Repubblica conclut : « C'est une table rase, conséquence logique du choix de la Fiat de sortir de la Confindustria (le syndicat patronal italien — NDR) pour pouvoir appliquer dans toutes ses usines le contrat de travail séparé signé à Pomigliano par tous les syndicats sauf la Fiom (fédération de la métallurgie de la CGIL — NDLR). »

En janvier 2010, l'usine de Pomigliano, près de Naples, comptait cinq mille salariés. Elle a été fermée et sa réouverture a été conditionnée au fait que la convention collective en vigueur soit annulée pour être remplacée par un accord d'entreprise. Cet accord d'entreprise a été signé début 2010 par tous les syndicats, sauf la Fiom, et a été ratifié par référendum. Il prévoit : six jours de travail sur sept, l'augmentation du nombre des heures supplémentaires accordées sans autorisation, la réduction de dix minutes du temps de pause, des sanctions en cas de maladie, l'interdiction de faire grève.

C'est un accord qui se situe en dehors de la convention collective des métallos et du Code du travail. Pour le mettre en vigueur, la Fiat a dû sortir de la Confindustria car l'adhésion d'une entreprise au syndicat patronal l'oblige à appliquer la convention collective de la branche.

C'est le 13 décembre 2011 que tous les syndicats, sauf la Fiom, ont signé l'accord définitif qui permet d'étendre à toutes les usines du groupe Fiat l'accord de Pomigliano. On lit dans La Repubblica (14 décembre 2011) : « Les syndicats du oui ont signé. A partir du 1<sup>er</sup> janvier commencera ce que Marchionne avait défini comme "l'après Jésus-Christ" de l'histoire de l'industrie italienne. Effectivement, après la signature d'hier, rien ne sera plus pareil dans les relations syndicales en Italie. Les 86 000 salariés de la principale entreprise privée d'Italie auront un contrat complè-

tement différent de celui des autres métallurgistes. Ils auront un salaire différent, des horaires et des syndicats différents, parce qu'au 1<sup>er</sup> janvier, la Fiom-CGIL sera expulsée des usines et des bureaux, coupable de ne pas avoir signé l'accord voulu par l'entreprise. »

C'est un cas sans précédent : un syndicat qui n'a pas signé un accord d'entreprise ne peut plus exister dans l'entreprise !

Comment en est-on arrivé là ?

Dès la signature de l'accord de Pomigliano, les travailleurs se sont mobilisés : le 16 octobre 2010, ils étaient des centaines de milliers, à l'appel de la Fiom, à manifester à Rome. Le 27 novembre, ils sont de nouveaux des centaines de milliers à l'appel de la CGIL. Mais à chaque fois, les dirigeants de la Fiom — bien que non signataires des accords à Pomigliano et à Mirafiori — et ceux de la CGIL, non seulement ont refusé de lancer un appel à la grève générale pour le retrait du plan Marchionne mais sont même allés jusqu'à demander « l'augmentation de la productivité ».

Le 26 novembre, l'usine Fiat de Termini Imerese, en Sicile, est définitivement fermée, avec deux mille licenciements. Tous les syndicats signent le plan de « reconversion » avec des primes de départ !

On lit dans La Repubblica (27 novembre 2011) : « Les syndicats ont parlé d'un compromis qui, selon les sigles syndicaux, est "satisfaisant" (UGL), "digne" (UILM), "responsable" (FIM) et "amer et insuffisant" (FIOM). Mais au-delà des mots, le fond, c'est que tous ont signé l'accord. »

Que proposent les dirigeants de la Fiom ? Dans La Repubblica (22 novembre 2011), son secrétaire général explique : « Nous sommes en train de préparer un livre blanc sur les discriminations subies par la Fiom à la Fiat. Suivra une avalanche de procès contre l'expulsion de la CGIL des usines dans chacun des 180 lieux de travail de la Fiat. » C'est donc la programmation par la direction syndicale de l'émiettement des luttes usine par usine.

Devant l'ampleur de l'offensive, les fédérations « pneu-plastique » des trois confédérations (CGIL-CISL-UIL) ne se sont pas contentées d'actions en justice. Elles ont voté en commun une motion contre l'annulation du contrat national dans leur secteur dans les usines Fiat.

Aujourd'hui, c'est sur la base de l'accord signé entre plusieurs syndicats, le gouvernement et le patronat que tente de s'ap-

payer Mario Monti (le Premier ministre — NDLR) pour en finir avec l'article 18 du statut des travailleurs, qui interdit les licenciements « sans juste cause ».

En effet, Monti doit appliquer la phase deux de son plan : détruire le Code du travail, et en particulier l'article 18. Il compte s'appuyer sur ce qui s'est passé à la Fiat.

Le 9 janvier 2012, il convoque toutes les confédérations syndicales pour en discuter. On lit dans La Repubblica (30 décembre 2011) concernant cette réunion : « Personne ne peut considérer la situation actuelle du marché du travail satisfaisante : quelles sont donc les propositions des syndicats pour tourner la page ? »

Dans le journal Le Corriere della Sera, le ministre du Travail, Elsa Fornero, déclare qu'elle veut remettre en cause l'article 18. Le 22 décembre, dans La Repubblica, on lit : « Fornero fait machine arrière sur l'article 18 face à la levée de bouclier des syndicats. » Puis Monti déclare : « Le thème de l'article 18 existe, pour nous il existe et il est important, mais il n'est ni central ni unique. »

Walter Veltroni, un des dirigeants du Parti démocrate, donne la méthode à suivre dans une interview à La Repubblica le 22 décembre. A la question : « Peut-on supprimer l'article 18 ? », il répond : « Il faut intervertir les priorités. On peut discuter de l'article 18, mais il ne faut pas commencer par là. Avant tout, il faut stabiliser quelques principes. Le premier, c'est la concertation. Une question comme le Code du travail doit être affrontée avec un esprit de collaboration avec les forces syndicales et sociales. » Autrement dit, Veltroni soutient Monti et lui indique la voie pour supprimer l'article 18 : organiser la concertation avec les syndicats.

Car « se concerter » n'est pas négocier, mais discuter des moyens à mettre en œuvre pour arriver au même but ! C'est le piège tendu le 9 janvier aux confédérations syndicales ! En 2002, quand Berlusconi avait voulu supprimer l'article 18, la grève générale et une manifestation monstre de deux millions de travailleurs, à l'appel de la CGIL, qui ensuite avaient entraîné tous les syndicats, l'avaient fait reculer !

La question posée aujourd'hui est celle de l'organisation dans les usines Fiat de la mobilisation pour le maintien de tous les délégués syndicaux...

Et, au-delà, le combat pour le retrait du plan Marchionne. ■



## Tunisie

LE CONGRÈS DE L'UGTT S'EST TENU LES 25, 26 ET 27 DÉCEMBRE 2011

## Indépendance de l'organisation et défense des revendications des travailleurs au cœur du congrès

Lucien Gauthier

**"Allah wakbar."** C'est par ce slogan qu'une petite minorité de délégués au 22<sup>e</sup> Congrès de l'UGTT a tenté de provoquer un incident à l'ouverture du congrès.

Mais l'écrasante majorité du congrès, quelles que soient par ailleurs ses positions sur la religion, a lancé comme mot d'ordre : « *Le peuple tunisien est libre, ni le Qatar, ni les Etats-Unis ne lui dicteront ses choix.* » Ce mot d'ordre sera repris à plusieurs reprises durant le congrès et sera celui scandé par les délégués après la proclamation des résultats de l'élection de la nouvelle direction. La question de l'indépendance de l'organisation syndicale a été au centre des travaux.

Le portrait sur les murs de la salle du congrès d'Ali Hached, fondateur de l'UGTT, assassiné par le colonialisme français en 1952, rappelait le long combat de l'organisation syndicale. A ce sujet, le porte-parole de l'UGTT, Abid Briki, qui tenait une conférence de presse tous les jours, a rapporté que « *les congressistes ont insisté sur l'indépendance de l'union.* » Le quotidien *La Presse* (28 décembre 2011) souligne que pour les délégués il y a « *l'impératif de revoir (la restructuration de l'UGTT), dans la perspective d'optimiser le rôle des syndicats de base en augmentant le nombre de leurs affiliés. Sans pour autant oublier de consolider le rôle des structures régionales.* »

Cette exigence d'indépendance s'est fortement exprimée quand Hassine Abbassi, qui sera élu au terme du congrès nouveau secrétaire général de l'UGTT, a indiqué que l'appui « *apporté à la candidature de l'ancien président (Ben Ali, en 2007 — NDLR) a été une erreur stratégique.* » Cette volonté d'indépendance de l'organisation ne renvoie pas seulement à des questions passées, mais à des questions actuelles.

Avant le congrès, pendant plusieurs semaines, le gouvernement d'union nationale rassemblant le parti islamiste Ennahda avec les partis dits laïques (le Congrès pour la République du nouveau président Marzouki et Ettakol, membre de



La salle du congrès de l'UGTT à Tabarka.

l'Internationale socialiste) avait engagé une vaste campagne contre les travailleurs et leur organisation historique l'UGTT. Pour Marzouki, le président de la République, « *la poursuite des grèves et des mobilisations est un suicide collectif, il faut que cela cesse.* » Le président du syndicat patronal Utica exige pour sa part « *l'arrêt des grèves et des mobilisations qui alourdissent le climat social.* » Le Premier ministre, Hamadi Jebali, membre d'Ennahda, brandit la menace répressive contre les mobilisations et les sit-in sauvages et non contrôlés par l'organisation syndicale.

L'éditorial du *Quotidien* (29 décembre 2011) insiste : « *Le pays a ardemment besoin d'un contre-pouvoir légal et d'une UGTT forte. Seulement il y a un bon sens à faire prévaloir et un intérêt suprême de la nation à consacrer. Un intérêt qui relève aussi du ressort de l'UGTT et de ses dirigeants qui doivent critiquer mais proposer des alternatives et surtout sensibiliser les forces ouvrières et les encadrer, autrement la gabegie et l'anarchie s'installeront.* » D'ailleurs, le Premier ministre, Jebali, dans une lettre au nouveau secrétaire général de l'UGTT, a souhaité la mise en place d'« *un contrat social* » « *dans le consensus.* » De la tribune

du congrès, à Tabarka (au nord-ouest du pays), le porte-parole de l'UGTT a répondu : « *Les menaces contre les protestataires ne diffèrent pas de la politique du bâton de Ben Ali.* » Le quotidien *La Presse* ne s'y trompe pas quand il indique, à propos des délégués au congrès : « *La première réaction a consisté à prendre position contre certaines procédures sécuritaires que le gouvernement envisage d'entreprendre pour stopper la vague des grèves et sit-in.* » Dans son intervention, Sami Tahri, secrétaire général du syndicat de l'enseignement secondaire, « *a appelé la nouvelle direction qui sera issue du congrès à rejeter le prélevement de quatre journées de travail sur les salaires.* » (*Le Temps*, 29 décembre).

De très nombreux congressistes ont mis en avant les revendications des travailleurs. Hassen Chebil, du syndicat du bâtiment, a plaidé pour l'abaissement de l'âge de départ à la retraite dans ce secteur et a appelé les autorités à ouvrir une enquête sur les conditions de la privatisation des entreprises publiques par le gouvernement Ben Ali. Houcine Boujarra a jugé inadmissible les menaces qui pèsent sur les libertés académiques et publiques dans les universités. Tous les secteurs ont mis en avant les revendications des travailleurs. Et tous convergeaient vers une même question : l'attitude que l'UGTT doit avoir face à la Constituante. Les délégués ont ainsi formellement demandé que soient inscrits dans la Constitution le droit au travail et les autres droits sociaux et économiques, non pas sous forme de préface à la Constitution mais en tant que chapitre constitutionnel à part entière. C'est d'ailleurs pour cela que le congrès de l'UGTT appelle à la révision de l'accord d'association conclu entre la Tunisie et l'Union européenne et des conventions signées par le précédent gouvernement avec les Etats-Unis. « *Les accords signés avec l'Europe et les Etats-Unis ont été préjudiciables pour la Tunisie et pour les travailleurs en particulier.* », a précisé le porte-parole de l'UGTT.

A l'issue du congrès, un responsable de l'UGTT nous indiquait que les risques de confrontation dans les semaines et les mois qui viennent avec le gouvernement d'union sont très importants.

Le budget 2012 annoncé va en effet dans le sens de la poursuite de la politique économique mise en œuvre du temps de Ben Ali et ne permettra pas de satisfaire les revendications des travailleurs. Selon lui, les résultats du congrès de l'UGTT et de la nouvelle direction élue sont clairement ceux de l'indépendance de l'organisation à l'égard du gouvernement, des partis et de toute autre institution, et la défense des revendications des travailleurs, notamment le droit au travail.

## Egypte

## Elections et grèves se poursuivent

Correspondant

**F**in novembre, une semaine avant le premier tour des élections législatives présentées comme l'incarnation de la « transition démocratique », une répression faisant quarante-deux morts et des milliers de blessés a entraîné un soulèvement populaire dans tout le pays, exigeant le départ immédiat des généraux au pouvoir. Mi-décembre, entre les deux tours des élections, une nouvelle répression sanglante faisait dix-sept morts et aiguisait un peu plus encore la volonté de millions d'en finir avec le régime militaire. Le Conseil suprême des forces armées (CSFA), avec l'appui des Frères musulmans, a gardé intacts les piliers du régime.

Conscients du caractère explosif de la situation, des personnalités et des forces politiques ont lancé des propositions visant à accélérer l'élection présidentielle, transmettre le pouvoir à un président du Parlement élu.

Le maréchal Tantaoui a publié un décret stipulant que la première séance du Parlement se tiendra le 23 janvier prochain, alors que les élus ne seront même pas au complet, étant donné que les élections du Conseil consultatif n'auront pas été organisées. C'est l'arbitraire le plus total. Mais dans cette situation, la mobilisation ouvrière se poursuit.

En ce premier jour de l'année 2012, des centaines de travailleurs se sont donné rendez-vous sous les fenêtres des bureaux provisoires du Premier ministre, Kamal al-Ganzouri. Le sit-in et les manifestations organisés contre sa nomination en novembre 2011 l'empêchant d'accéder à ses bureaux officiels, il avait décidé de déménager et de siéger dans les locaux du ministère de la Planification.

Mais les problèmes n'ont pas disparu pour autant. Des centaines de travailleurs ont bloqué la rue devant ses bureaux. Il y avait ceux de la compagnie Egyptian Petroleum Service (EPSCO), ceux de Petroleum Trading Service (Petrotrade), ceux de l'entreprise de chaudières à vapeur al-Nasr et

ceux de la Société du savon et de l'huile. Les salariés des trois premiers groupes exigeaient le paiement de leur dernière paie.

Les travailleurs de l'usine de chaudières à vapeur al-Nasr demandaient aussi la mise en œuvre du jugement du tribunal administratif qui a annulé la privatisation de l'entreprise et demandé son retour dans le giron de l'Etat.

Ceux d'EPSCO portaient une banderole exigeant du Premier ministre la démission du ministre du Pétrole et celle du président de la société du pétrole du Golfe de Suez. Ils dénonçaient le fait que le ministre embauchait d'anciens membres du PND, le parti de Moubarak, et ignorait leur demande de paiement de leur dû.

Les travailleurs de Petrotrade brandissaient une banderole disant : « *Le retour au travail est un droit légitime après la*

*révolution.* » Deux cent cinquante-trois d'entre eux ont perdu leur emploi, tandis que les officiels de l'entreprise ont offerts ces emplois à leurs proches.

Les travailleurs de la Société du savon et de l'huile dénonçaient quant à eux « *la corruption financière et administrative* » qui règne dans l'entreprise.

Dans un autre quartier du Caire, ce 1<sup>er</sup> janvier, le syndicat indépendant des travailleurs de Telecom Egypt (55 000 salariés) et la Coalition pour le changement publiaient une déclaration commune, le P-DG de l'entreprise devant quitter ses fonctions le 18 janvier : « *Au regard de l'expérience d'autres institutions et mouvements politiques qui ont perdu beaucoup de temps et d'énergie à choisir des responsables qui se sont retournés contre eux, nous nous abstiendrons de désigner des personnalités et continuerons à agir comme un groupe de pression.* » Ils refusaient de tomber dans le piège de la cogestion en désignant eux-mêmes le remplaçant. En octobre 2011, les travailleurs de Telecom Egypt avaient fait une grève retentissante pour exiger la démission du P-DG qu'ils accusaient de dilapidation financière et de corruption.

EN BREF

## Menaces contre l'Iran

Toutes les grandes puissances, et au premier chef les Etats-Unis, organisent régulièrement des manœuvres militaires. Ces dernières ont un objectif officiellement technique d'entraînement pour les troupes, mais elles ont toujours une fonction politique et un objectif menaçant la souveraineté des peuples. Il a suffi que l'Iran, à son tour, décide d'organiser des manœuvres aéronavales dans le détroit d'Ormuz pour que de toutes parts jaillissent des protestations. L'Iran, pourtant, avait respecté les lois internationales en prévenant ses voisins et les Nations unies de ses manœuvres militaires. Mais cela n'a pas empêché les grandes puissances de dénoncer la menace que constitue l'Iran. Aussitôt, l'armée américaine a envoyé des navires de guerre dans le golfe Persique. Israël a une nouvelle fois menacé de frapper l'Iran. Précisons que par le détroit d'Ormuz transitent 40 % du pétrole mondial. Là est la véritable explication de l'offensive déchaînée contre l'Iran.

## ÉCLAIRAGE

## 3 200 entreprises étrangères en Tunisie

Devant les portes closes du ministère des Affaires sociales, à quelques centaines de mètres du siège du Premier ministre toujours abrité derrière les barbelés et les chars, des centaines d'employés du ministère, travailleurs sociaux, assistants sociaux, administratifs réclament d'être reçus par le ministre et de faire entendre leurs revendications : garantir leur sécurité dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de crise sociale où ils sont exposés à la colère des citoyens démunis, précarisés et livrés à eux-mêmes ; disposer des moyens pour répondre à la demande d'assistance sociale des plus démunis ; obtenir la prime professionnelle exigée depuis de longs mois, prime attribuée aux fonctionnaires de quelques autres ministères. Seulement, le nouveau ministre, membre du parti Ettakol, reste sourd à leurs revendications.

C'est la même colère qui habite les travailleurs de l'entreprise Yazaki, un des géants mondiaux de la câblerie automobile, quand ils apprennent qu'il a décidé de fermer les portes de son unité de production de Oum Larayès définitivement fin décembre 2011. Les quelque cinq cents travailleurs de l'entreprise se mobilisent pour défendre leurs droits

salariaux et leur droit au travail. Et c'est alors un déchaînement de menaces qui prend valeur d'exemple pour tout le patronat et pour le gouvernement. Yazaki annonce la fermeture de son unité, et tout le monde crie à la menace de « suicide social » que les travailleurs feraient peser sur l'économie. Le secrétaire général de l'union régionale de l'UGTT de Gafsa dénonce l'opération en déclarant que Yazaki avait programmé la fermeture de son unité de Oum Larayès depuis la fermeture de son autre unité de Metlaoui. Plus de trois mille deux cents entreprises étrangères — principalement françaises, allemandes et italiennes — sont implantées en Tunisie et emploient près de trois cent vingt cinq mille ouvriers.

Fin novembre, cent cinquante-trois entreprises étrangères ont arrêté leurs activités, mais cent vingt et une nouvelles entreprises se sont implantées. Car, ne l'oublions pas, les entreprises européennes bénéficient de tous les avantages fiscaux et douaniers que leur octroie l'accord d'association Tunisie-Union européenne. Et pour les entreprises hors communauté européenne, elles bénéficient de dérogations fiscales et douanières pendant... dix ans.



## CHINE

## Un pays sous tensions

**Les autorités chinoises ont finalement donné raison aux habitants de Wukan qui avaient chassé les bureaucrates corrompus.**

Les autorités officielles chinoises ont finalement donné raison aux habitants de Wukan qui avaient chassé de leurs postes les bureaucrates corrompus, dirigeants du PC comme chefs de la police (voir *Informations ouvrières*, n° 180). Ils voulaient qu'on leur rende leurs terres, qu'on leur rende le corps d'un de leurs délégués mort en détention dans un commissariat de police, bref qu'on leur rende justice. Et ils avaient désigné leurs propres représentants pour rencontrer le numéro deux du PC de la province du Guangdong. L'un d'eux avait dit : « La revendication la plus importante qu'il doit satisfaire, c'est la reconnaissance légale des douze représentants du village, même si cette représentation est temporaire et transitoire. » A l'issue des discussions, il a dit : « Ce n'est pas une victoire, mais le début d'une victoire. »

On pourrait citer, à propos de la situation du pays, ce secrétaire du PC de la préfecture de Wukan : « Les gens du peuple en veulent toujours plus chaque jour. Ils sont de plus en plus malins et de plus en plus difficiles à contrôler. » Les grèves ouvrières massives qui surviennent régulièrement, surtout dans le secteur manufacturier privé, avec des délégués choisis par les travailleurs eux-mêmes, témoignent de l'expérience et de la confiance dont fait preuve la jeunesse ouvrière.

Il y a aussi l'inflation, la bulle de la spéculation immobilière qui menace d'éclater, le casse-tête des finances locales. Autant de sujets d'inquiétude pour les dirigeants chinois qui sont sous la pression exercée par Washington depuis deux ans. La secrétaire d'Etat, Hillary Clinton, déclarait en janvier 2009 à Hawaï : « Nous sommes de retour en Asie, mais je veux souligner que nous y sommes revenus pour y rester » car « l'avenir de cette région dépend de l'Amérique ».

### OBAMA : CAP SUR L'ASIE !

Cela s'est traduit militairement par les accords récents avec le Vietnam, Singapour, les Philippines et l'Australie, où 2 500 marines vont désormais pouvoir stationner au nord du pays. M<sup>me</sup> Clinton a expliqué que, les troupes se retirant d'Irak et d'Afghanistan, l'armée américaine allait pouvoir s'installer en Asie, en renfort des 300 000 militaires américains déjà installés. Le secrétaire américain à la Défense a confirmé que, même si les crédits militaires devaient diminuer, ceux affectés au Pacifique ne seraient pas touchés. Au plan économique, il y a eu le sommet de l'APEC (*Coopération économique pour l'Asie-Pacifique — NDR*) à la mi-novembre, où Obama a mis sur pied le Partenariat Trans-Pacifique (TPP), visant à éliminer la Chine parce qu'elle ne répond pas aux critères d'une économie de marché. Car là est la question centrale : la Chine n'est toujours pas une économie capitaliste, comme le souligne, par exemple, Richard McGregor, ancien correspondant du *Financial Times* à Pékin : « Le secteur privé a été crucial pour la survie du PCC, en tant que moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. Mais les rênes essentielles de l'économie restent entre les mains de l'Etat : pétrole, pétrochimie, exploitation minière, banques, assurances, services de télécommunications, acier, aluminium, électricité, aviation, aéroports, chemins de fer, ports, autoroutes, automobile, santé, éducation et administration » (*Le Monde*, hors-série, Le siècle chinois, octobre-novembre 2011). Et pour Washington, cela ne peut pas durer !

### LE PRÉVU ET L'IMPRÉVU...

A peine l'encre d'un pacte de libre-échange signé par Washington avec la Corée du Sud avait-elle séché que la mort soudaine du dirigeant de la Corée du Nord, Kim Jong-il, était annoncée, ajoutant une nouvelle cause d'instabilité politique aux portes de la Chine. Autre motif d'inquiétude : le 14 janvier 2012 aura lieu une élection présidentielle à Taiwan, île considérée comme une province rebelle par Pékin et objet de chantage et de marchandage de la part de Washington contre Pékin, mais qui a amélioré ses relations avec la République populaire depuis 2008 sous l'ère du président actuel, Ma Ying-jeou. Sera-t-il réélu ? Rien n'est moins sûr... **A. D.**



La manifestation du 2 janvier 2012 à Budapest.

**A en croire une certaine presse, le gouvernement hongrois de Victor Orbán serait le « mauvais élève » de l'Union européenne, parce que ce dernier préconise quelques limitations à l'autonomie de la Banque centrale de Hongrie (qui, rappelons-le, ne fait pas partie de la « zone euro ») et une réforme de la Constitution. Des mesures qui sont jugées inadmissibles par le FMI et l'Union européenne avec lesquels le gouvernement Orbán est en train de négocier un accord en vue de refinancer 4,8 milliards d'euros de dettes, un montant qui intègre le remboursement d'aides de l'Union européenne et du FMI reçues en 2008. Au même moment, le gouvernement Orbán met en place une TVA à hauteur de 27 %, afin de « réduire les déficits publics », frappant lourdement la population laborieuse. C'est dans ce contexte que 100 000 Hongrois ont manifesté le 2 janvier contre la nouvelle Constitution. Une manifestation contradictoire, car soutenue par Gyurcsány (ancien Premier ministre « socialiste ») qui a mené une politique de privatisations désastreuse au service de l'Union européenne et du FMI.**

**Notre correspondant explique dans l'article ci-dessous ce qu'il en est réellement de la vie du peuple hongrois sous le double joug de la troïka et du gouvernement Orbán.**

**D**ébut décembre, toute la presse s'alarme : « Le forint est en chute libre. » « Il a perdu 20 % de sa valeur par rapport à l'euro en un mois. » « L'agence d'évaluation financière Moody's décide de dévaluer la note souveraine de la Hongrie. » Le *Wall Street Journal* estime que « la Hongrie pourrait être le prochain pays européen à voir son économie s'effondrer ». « Déjà en 2008, la Hongrie avait été le premier pays de l'Union européenne à bénéficier d'une aide internationale. Budapest a reçu une bouée de sauvetage de 20 milliards d'euros du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne. » « Orbán a finalement décidé de faire appel à l'aide du FMI. »

Le chef du gouvernement, Viktor Orbán, s'était prévalu d'une politique d'indépendance : « Jamais un hectare de la terre hongroise ne sera vendu à l'étranger ! » Jamais il ne ferait comme son prédécesseur, Ferenc Gyurcsány, totalement inféodé aux directives de l'Union européenne et qui avait privatisé à tour de bras et bradé le pays...

Le journal *Le Monde* (17 juillet) feint d'y croire : Victor Orbán, est en train de bâtir « un modèle totalement étranger aux valeurs de l'Europe. »

Ah bon ? Ils ne sont pas au courant ? Pourtant, c'est bien pour répondre aux exigences de l'Union européenne qu'Orbán avait annoncé un plan qui ramène le déficit dans les clous prévus par Bruxelles, à 2,2 % du PIB, réduisant la dette de 15 % d'ici à 2013. Son ministre de l'Eco-

nomie, Matolcsy, avait indiqué les coupes budgétaires nécessaires : 129 milliards de forints sur les retraites, 60 sur les transports publics, 120 sur les remboursements de médicaments... Et tout à l'avenant.

Orbán avait déclaré que la Hongrie ne verserait plus « d'indemnités à des gens capables de travailler ». 300 000 chômeurs, 130 000 invalides étaient alors intégrés dans un véritable travail forcé, avec priorité aux Tziganes, sous la surveillance policière de 42 000 agents retraités des forces de l'ordre, tous sous la menace, au moindre refus, de perdre aide ou allocation. Leur rémunération sera de 50 000 forints, l'équivalent de 170 euros (brut, parce que tous les revenus sont soumis à un prélèvement-impôt de 16 %) !

Autant de mesures saluées, on s'en souvient, par Laurent Wauquiez, à l'époque délégué de l'Union européenne, qui déclarait : « La Hongrie a administré la preuve qu'elle méritait sa place au cœur de l'Europe. (...) Elle peut se targuer d'avoir atteint la plupart des objectifs qu'elle s'était fixés en début de présidence » et estimait en particulier que les mesures concernant les Tziganes allaient dans le bon sens. La situation du pays s'est effondrée. Le salaire moyen vient de passer de 300 à 225 euros dans un pays où les prix sont aussi élevés qu'en France.

Des titres apparaissent aujourd'hui dans les journaux : « Le nettoyage social des rues de Budapest se poursuit. » On a en effet interdit de fouiller dans les poubelles ou de dormir dans les parcs... Ou encore : « Les vols de bois de chauffage se multiplient. » Et partout, sur les immeubles ou même dans les champs, des pancartes proposant la vente : « Elado » en hongrois, mais le plus souvent « For sale » en anglais...

**100 000 Hongrois ont manifesté le 2 janvier à Budapest contre la nouvelle Constitution du gouvernement de Viktor Orbán alors que celui-ci et son gouvernement organisaient un gala de célébration de la loi.**

Mais depuis plusieurs mois, des grèves, des manifestations se développent dans le pays. Déjà en juin, les pompiers et les agents de la sécurité en grève, puis des milliers de manifestants s'étaient rassemblés contre cette politique et pour leurs droits. Soixante-dix syndicats de la métallurgie, des transports, des postes, de l'enseignement, des hôpitaux, des pompiers, syndicats indépendants, d'entreprises, parfois fédérés, avaient appelé à l'unité et à manifester le 1<sup>er</sup> octobre pour la restauration du droit de grève, pour l'arrêt de la violation des droits des syndicats, pour le paiement des arriérés de salaires, les retraites et les conventions collectives. La manifestation a été interdite, mais Orbán avait toléré un rassemblement de 300 personnes devant le Parlement. Il y en aura 50 000. Tout ce mois d'octobre, des grèves et manifestations ont été organisées, à l'appel du

syndicat étudiant HÖÖK, dans les villes de Sopron, Debrecen, Szeged, Miskolc, Pécs, contre la réforme des universités. Le 30 octobre, les étudiants étaient 10 000, devant le ministère de l'Education à Budapest.

Avec des banderoles : « J'avais un rêve : mon diplôme ! » ou « La connaissance ne dépend pas de l'argent. »

Une grande exaspération. Le ministre Rózsa Altman, il y a six mois, avait déjà fait parler d'elle en instaurant 50 à 60 heures de travail dit « bénévole » comme condition pour se présenter au baccalauréat. Et maintenant, elle annonce des coupes budgétaires dans les universités de 30 milliards de forints pour l'année qui vient.

Des étudiantes, pour qui c'est leur première manifestation, expliquent : « Jusqu'ici, les recteurs des universités étaient nommés par leurs pairs ; maintenant ils ont décidé que leur nomination passerait par le Parlement. C'est forcément l'introduction du politique et du patronat dans les programmes et les jurys. Nous réclamons l'indépendance des universités et de leurs enseignements. De plus, la décision de nous obliger à rester en Hongrie au moins dix ans après l'obtention de notre diplôme, ou de devoir rembourser les frais d'études, nous est insupportable. »

Elles étudient l'une les langues, l'autre la zoologie et ne peuvent imaginer ne pas aller à l'étranger. Elles ajoutent : « Derrière tout cela, il y a la privatisation. Ils veulent chasser la moitié des étudiants. Les frais d'inscription passeraient à 300 000 forints par trimestre et même, chez moi, à Gödöllő, à 600 000 forints. C'est plus de six fois le salaire de nos parents. C'est notre avenir qui est compromis si ces mesures ne sont pas retirées. »

Dans la grande manifestation du 1<sup>er</sup> octobre est apparue une pancarte avec trois grands portraits, ceux de Horthy, de Rakosi, d'Orbán... pour en indiquer la continuité. Horthy, nationaliste, soutenu par les nazis, était chef du gouvernement de 1920 à 1944. Rakosi, dirigeant stalinien, était à la tête du pays de 1949 à 1956. Orbán est l'actuel chef du gouvernement.

Un manifestant nous dit : « Il ne manque que Gyurcsány pour être complet ! » Tous le savent, Gyurcsány a gouverné le pays, juste avant Orbán, en généralisant les privatisations au compte de Bruxelles. C'est lui qui a exonéré de tout impôt pendant cinq ans les multinationales qui venaient s'installer. D'abord dirigeant des Jeunesses communistes hongroises, milliardaire enrichi par le bradage de l'industrie, passé au Parti socialiste MSZP, il vient de fonder avec sa suite d'anciens nomenklaturistes reconvertis dans les affaires, un parti libéral, la Coalition démocratique.

Que le FMI, l'Union européenne se méfient. Il y a une profonde maturation, en Hongrie comme partout. La classe ouvrière, les étudiants ont commencé à rassembler leurs forces, avec leurs syndicats. **M. K. ■**